

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2022

Présents : MM. Viviane BOURGOIN-ZORZOLI, Ophélie RIVIÈRE, David RABARDY, Carole CASTAGNET, Christine BEAUGEY, Alain BOYALS, Philippe CHÂTEAU, Frédéric DAURIAT, Trinidad LAIR, Sylviane LAMOUREUX, Nathalie PRIORET, Stéphane RHOUY, Ludovic ROGER, Mikaël SCHITTLY, Geneviève TEXIER, Émilie VIEILLETOILE,

Excusés : Aurélien DEBOUCHAUD, Bernard DOUCET, Mylène TALLET,

Secrétaire de séance : Geneviève TEXIER

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2021 est validé.

Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget primitif dans la limite de 25 % du montant inscrit au budget précédent en dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt.

Pour 2021, la base de calcul est donc :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement : 661 585,47 € (Hors « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 165 396,37 € ($< 25\% \times 661\,585,47 \text{ €}$).

Par rapport à ce qui avait été envisagé initialement, madame le maire souhaite doubler les crédits ouverts car il a été annoncé par la nouvelle conseillère aux décideurs locaux, qu'en raison des complications liées à la fermeture de la trésorerie de La Rochefoucauld et du transfert vers le service de gestion comptable de Confolens, les comptes de gestion seront envoyés tardivement.

Sur le budget principal, les crédits en dépense d'investissement ouverts à l'unanimité par les élus sont les suivants :

Opération 189 : Matériel divers (compte 2188) : 20 000 €

Opération 198 : Grosses réparations de bâtiments (compte 21311) : 10 000 €

Opération 198 : Grosses réparations de bâtiments (compte 21312) : 10 000 €

Opération 230 : Voirie (compte 2151) : 20 000 €

Total : 60 000 €

Débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire des agents

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 oblige également à la tenue d'un débat sans vote au sein des conseils et prévoit l'obligation pour les employeurs de proposer et de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 ou au premier renouvellement des contrats en cours qui suivra cette date.

Au regard du récent engagement de la collectivité dans le contrat groupe mis en place par le CDG 16, tant pour la santé que pour la prévoyance, prenant effet au 01/01/2022, et au regard de l'enlisement des discussions au niveau national, les élus estiment n'avoir aucun élément nouveau sur lequel échanger. Ils prennent acte de l'évolution du cadre réglementaire et ajusteront la participation si nécessaire le moment venu.

Recrutement de contrat aidé

Suite au départ prématuré de l'agent engagé précédemment en contrat aidé aux services techniques, une nouvelle offre d'emploi a été diffusée. Les réponses ont été peu nombreuses mais un candidat semble correspondre au profil recherché. Le Maire demande donc aux élus l'autorisation de recruter en emploi aidé sur la base d'un temps complet.

Le Conseil Municipal, accepte et autorise Madame le Maire à recruter en contrat aidé le personnel nécessaire au bon fonctionnement des services techniques, et à signer toutes les pièces nécessaires, en particulier les conventions à conclure avec l'État et les contrats de travail.

Convention d'occupation du domaine public – Rue de la Maladrie

M. RONCIN, dirigeant de « L'école des motards », moto-école dont le siège est à Rouzède, cherche un terrain pérenne pour réaliser les cours de plateau. Il utilise temporairement une voie communale sur Saint-Projet-Saint-Constant mais il avait déjà évoqué avec le département, qui n'y était pas opposé, la possibilité d'utiliser ce qui était encore la RD 6 (extrémité en cul-de-sac de la rue de la Maladrie).

La réglementation actuelle (article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques) précise que toute occupation privative du domaine public, à moins d'être réalisée dans un but d'intérêt public (animation organisée par une association par exemple), doit faire l'objet d'une mise en concurrence. Celle-ci prend la forme d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'objet et le lieu indiqués.

Le résultat est la conclusion d'une convention entre la collectivité et l'occupant ayant été choisi parmi les répondants. Cette convention précise les obligations de chacune des parties et fixe, pour deux ans, la redevance d'occupation, celle-ci ne pouvant être concédée à titre gratuit. À terme, un nouvel appel à projet doit être lancé. Devant la demande de M. Roncin, un appel à manifestation d'intérêt a été diffusé en page d'accueil du site internet et affiché à l'extérieur de la mairie.

Seul M. Roncin s'est positionné. Il envisage quelques travaux préalables (marquage au sol, aménagement des abords), avant de donner ses cours. En contrepartie, une redevance annuelle de 250 € est proposée, montant qui semble correct.

Les conseillers municipaux acceptent le principe de la convention et autorisent le maire à la signer.

Questions diverses

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Madame le Maire a décidé de ne pas préempter le bien situé 59 allée des Sept Liasses (bâti).

Urbanisme / travaux

Mme Ophélie RIVIÈRE, adjointe aux travaux et à l'urbanisme fait un point sur les dossiers en cours.

Elle précise notamment que la propriétaire d'une nouvelle maison à la Coutière connaît des problématiques pour installer son assainissement non collectif ainsi que ses eaux pluviales en raison du terrain argileux. L'absence de réseau pluvial communal à cet endroit empêche un rejet vers le domaine public.

De même, des odeurs venant du réseau pluvial existant aux Houillères laisse penser qu'une filière n'y est plus aux normes. Une recherche plus poussée va être menée avec les services de la communauté de communes.

L'entreprise Dubois de Chazelles est intervenue pour broyer environ 100 m³ à la plateforme communale pour un coût de 720 € (3 heures de travail). Ce travail était auparavant fait en régie, mais entre le temps passé et la location d'un broyeur, cette solution sera de nouveau utilisée.

Le tracteur 850 connaît un problème sur une de ses quatre culasses. Le boulon se fend. Un devis va être accepté pour la réparation de cette culasse et l'intervention en préventif sur les trois autres pour un total de 2 750 €.

Le réseau d'eau potable interne de l'école est ancien et suit les aléas liés aux constructions / démolitions successives. Une portion est notamment dans un diamètre réduit ce qui est peut-être la cause d'un manque de pression sur les boutons poussoirs des toilettes qui ont été refaites. La Saur va nous prêter du matériel pour pouvoir tester un branchement plus gros.

Le Département a adressé un courrier où il demande à faire remonter les problèmes de sécurité aux carrefours dont une des voies au moins est une départementale. Une soixantaine de carrefours a d'ores et déjà été répertoriée. Un classement en fonction de la dangerosité va être établi.

En urbanisme, un point rétrospectif sur l'année passée permet de voir que, tout type de dossier confondu, 2021 a été une année riche en demandes.

Finances

Une commission s'est tenue pour commencer à travailler sur les budgets primitifs. Il est à noter que la hausse des coûts de l'énergie va avoir un impact. En effet, le renouvellement du marché du gaz entraîne une hausse des tarifs de 80 %, celui de l'électricité pour les anciens tarifs jaunes (stade et salle des fêtes) de 35 %.

Développement durable

M. David RABARDY informe d'une réunion animée par Calitom au Silverado à Marthon le 10 février à 20h30 sur la question de la gestion des déchets. M. Rhouy se joindra à lui

Suite à la demande d'une enseignante, des carrés potagers vont être créés près du parking face à l'espace Ripériis, dans une volonté d'usage partagé.

L'étude énergétique demandée à Eiffage ne traitera pas le stade. Le paiement de la prestation est en suspens.

Comportements à l'école

Plusieurs élèves présentent des comportements inadaptés à la vie en collectivité (irrespect, agressivité, ...). Lors des congés maladie pour cause de COVID dans le personnel, certains élus ont suppléés aux absences et ont pu constater en direct la réalité et la gravité des faits. Pour ce qui concerne la mairie (pause méridienne et garderie périscolaire), un courrier a été envoyé à plusieurs familles.

Point sur le conseil communautaire

Le plan local d'urbanisme intercommunal a été adopté. Il sera exécutoire dans un mois si le contrôle de légalité n'émet pas de remarque.

Une aide a été accordée aux écuries de la Ménardière suite à l'incendie de novembre sous forme de prêt remboursable.

Gens du Voyage

La communauté de communes envisage d'engager un partenariat avec le centre social des Alliers pour qu'il apporte une aide aux gens du voyage qui s'arrêteraient sur le territoire.

Par ailleurs, devant l'obligation rappelée par la Préfecture pour la CDC d'aménager un terrain pour leur accueil, une réflexion est menée sur un terrain située impasse de la Tuilerie entre le château d'eau et Décofuill' le long de la nationale.

Accueil de loisirs

Le projet de construction d'un ALSH est revu pour passer de 200 à 120 places dans l'espoir de respecter les contraintes budgétaires.

Une visite à Guéret a permis de voir plusieurs sites de rénovation, de construction neuve, seul ou en mutualisant avec une crèche.

Finances communautaires

Le séminaire sur les finances se tiendra mercredi 2 mars en après-midi.

Dispositif argent de poche

Madame le maire demande l'avis des élus sur ce dispositif ouvert aux 16/26 ans. Les participants reçoivent une gratification contre quelques heures de travail.

Les élus sont plutôt favorables même si certains soulignent la problématique de l'encadrement.

Fuites d'eau

Les fuites récentes sur le réseau sont dues au gel. La saur a précisé qu'elles concernaient des portions de réseau en fonte assez ancienne.

Vandalisme

Des dégradations ont été commises sur l'éclairage situé autour de l'abribus et sur la boîte à livres à l'entrée de l'école.

SIEL bleu

Des cours de gym a pris réduit vont prochainement être proposés aux seniors les lundis à 15h00 par l'association. Le partenariat avec AG2R permettra aux adhérents de ne devoir que 20 € par an.